

## SÉANCE DU 10 octobre 2025

### Convocation adressée le 3 octobre 2025

**Présents** : DUBOIS Jean-Luc, GOUPIL Jean-Pierre, DETOC Annie, VINET Roland, GUERIN Ronan, MARTIN Sylvain, BAUDRIER Jeanine, CORVAISIER Roger.

**Absents excusés** : QUINIO Clotilde a donné pouvoir à GOUPIL Jean-Pierre, FLAUX Florence a donné pouvoir à DUBOIS Jean-Luc, COMMUNIER Myriam a donné pouvoir à DETOC Annie, COMMUNIER Aurore a donné pouvoir à VINET Roland, LEPEINTEUR Lisa a donné pouvoir à MARTIN Sylvain.

**Absente** : MOUSSON Camille.

**Secrétaire de séance** : DETOC Annie.

**Quorum** : 8 – Le nombre de Conseillers Municipaux présents est de 8 le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- \* Compte rendu du 11 septembre 2025
- \* Assainissement : Avenant marché Lot 1
- \* Assainissement collectif : RPQS 2024 de la commune
- \* Assainissement : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 de la CCVIA
- \* CCAS : Demande de tarif réduit cantine
- \* Travaux : Aménagement autour du Monuments aux Morts
- \* Bâtiments : Convention de prêt à usage pour le Tiers-Lieu avec NEOTOA
- \* Bâtiments : Travaux complémentaires pour le Tiers-Lieu
- \* Bâtiments : Enseignes Médiathèque et Tiers-Lieu
- \* Cadre de vie : Renouvellement contrat de prestation de services fourrière animale
- \* Ressources Humaines : Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille et Vilaine et montant de la participation
- \* Finances : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- \* Finances : Renouvellement de la convention relative à l'attribution de subvention à caractère social au profit des élèves du Collège Jacques Prévert de Romillé
- \* Finances : Indemnité gardiennage église
- \* Finances : Point de situation : budget 2025
- \* Intercommunalité : Rapport d'activité 2024 de la CCVIA
- \* Intercommunalité : Rapport 2024 du SMICTOM Valcobreizh
- \* Questions diverses
  - Projet de restauration de la Flume
  - Projet assainissement
  - Projet Tiers-Lieu
  - Travaux de voirie
  - Écoquartier Prairie des Avettes
  - Communication
  - Évènements

---

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

---

## **ASSAINISSEMENT : Marché de travaux - Avenant marché Lot 1**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte du retrait du chapitre « Travaux de canalisation - partie transfert gravitaire - dont partie branchements » et du changement de la nature des fournitures sur du chapitre « Travaux de canalisations – partie transfert gravitaire – dont partie collecteurs » (passage de canalisations grès à la fonte, car se trouvant sous les accotements de la chaussée en zone agricole), pour le transfert des effluents bruts vers le SIA de la Flume et du Petit Bois et réaménagement du réseau d'assainissement.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public initial :

Montant de l'avenant : + 71 084,20 € HT (85 301,04 € TTC) soit + 14,22 %.

Marché actuel : 499 626,80 € HT (599 552,16 € TTC).

Nouveau montant du marché : 570 711,00 € HT (684 853,20 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter l'avenant pour le lot n°1 du marché de travaux, pour un montant de 71 084,20 € HT (85 301,04 € TTC).
- D'accepter le nouveau montant du lot n°1 du marché de travaux : 570 711,00 € HT soit 684 853,20 € TTC.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

Rennes Métropole prendra en charge le surcoût des canalisations demandées (Fonte versus PVC), réalisées sur son territoire pour la partie gravitaire collecteur soit un montant de 112 480 € HT. Une convention entre la commune de Langouët et la Métropole sera établie, et validée lors d'un prochain conseil.

---

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RPQS 2024 de la commune**

Le rapport annuel 2024 sur le service assainissement collectif a été transmis à chaque Conseiller.

Quelques points importants :

- 161 abonnés desservis par l'assainissement collectif au 31/12/2024 (contre 153 en 2023)
- 9539 M3 facturés en 2024 (données SAUR), contre 9093 m3 en 2023.
- Stabilité des tarifs du service d'assainissement collectif en 2024.
- Total des recettes de vente au 31/12/2024 : 23 601 € (31 945 € au 31/12/2023).
- Un complément de recettes a été réglé à la commune par la SAUR (fin de prestation au 31/12/2024) en avril 2025 de 6252,45 €.

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance de ce rapport à chaque membre du Conseil Municipal.

---

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RPQS 2024**

Conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tout service en charge de tout ou partie des compétences d'eau potable ou d'assainissement doit produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Des indicateurs de performance et des chiffres clés du service doivent y figurer : caractérisation technique du service, tarification et recettes du service, indicateurs de performance, financement des investissements, action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, etc.

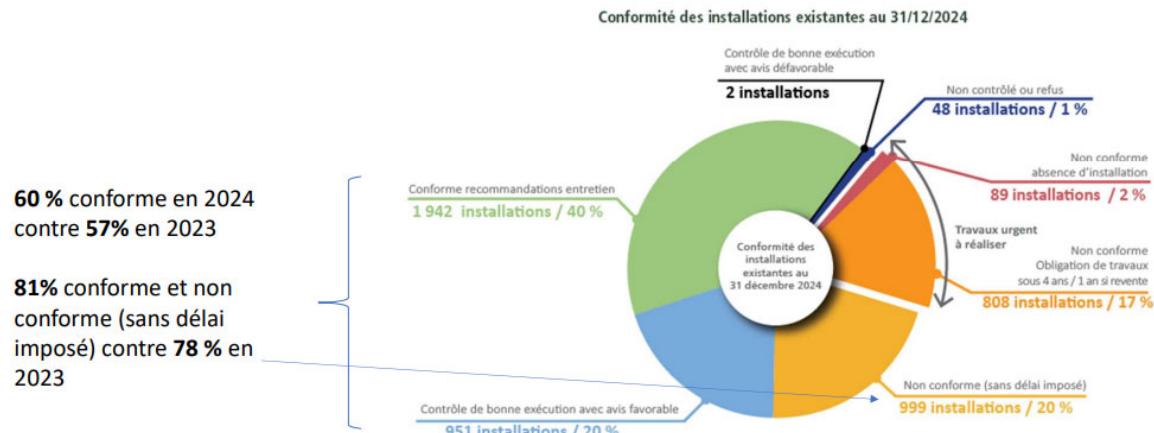
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est chargée de vérifier la complétude de ces rapports. Au titre de l'année 2024, le Rapport sur le Prix et la Qualité du

Service (RPQS) en annexe a été approuvé au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné du 08 juillet 2025.

Ce rapport étant public, il permet d'informer les usagers. Par conséquent, le public sera informé par voie d'affichage de son existence. Il est diffusé auprès des communes de la Communauté de communes pour sa présentation en conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, environ 3 838 installations (soit 79% du parc) ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement selon les prescriptions de l'arrêté du 27 avril 2012.

Considérant les 4 791 installations en fonctionnement renseignées dans la base de données métier (renseignée à 99%) et ayant fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement ou de bonne exécution, les statistiques de conformité sont les suivantes :



#### Service Public d'Assainissement Non Collectif

##### Etat du parc des installations d'ANC et bilan des contrôles

Territoire : **LANGOUET**

**Année 2024**

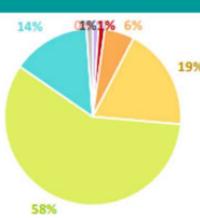
Estimation population usager du SPANC : 237  
**Nombre d'installations en service :** 91  
 En service en 2023 : 91  
 En service en 2022 : 91

##### Etat du parc Actuel

Non Conforme délai dépassé	1	1%
Non Conforme Absence d'installation	1	1%
Non Conforme 4 ans / 1 an	5	5%
Non Conforme Sans délai imposé / 1 an	17	19%
Conforme recommandation entretien	53	58%
Contrôle de bonne exécution favorable	13	14%
Contrôle de bonne exécution défavorable	0	0%
ANC non contrôlé ou refus	1	1%

Taux de conformité réglementaire (P301.3) : 92%

**88 % en 2023**



Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance de ce rapport à chaque membre du Conseil Municipal.

#### CCAS : Demande de tarif réduit cantine

Une famille a demandé à bénéficier du tarif réduit pour la cantine pour l'année 2025/2026.

La proposition de la commission Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux vues des ressources de la famille, est d'accepter la demande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'accorder le tarif réduit pour la cantine à la famille pour l'année scolaire 2025/2026, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

---

## **TRAVAUX : Aménagement autour du Monuments aux Morts**

Des aménagements autour du monuments aux morts ont été définis.

Plusieurs devis ont été reçus :

- Société Multi TP : 3 264 € TTC (2 720 € HT)
- Société Vassal : 6 494.02 € TTC (5 411.68 € HT)

La commission voirie propose de retenir la société Multi TP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter le devis de la société Multi TP un montant de 3 264 € TTC (2 720 € HT)
- 

## **BATIMENT : Convention de prêt à usage pour le Tiers-Lieu avec NEOTOA**

NEOTOA a réalisé la réhabilitation d'un bâtiment en pierre et terre d'un Ensemble immobilier sur un terrain situé à Langouët (Ille et Vilaine), impasse du Four à Pain.

Dans le cadre de ce programme de réhabilitation, la Commune de Langouët, s'est portée acquéreur dans le cadre d'un contrat de réservation en date du 26 décembre 2022 d'un ensemble devant comprendre :

- Deux salles multifonctions
- Un passage couvert
- Un espace serre/verrière avec une réserve attenante
- Un WC
- Des espaces extérieurs (terrasse).

La vente de cet ensemble devant faire l'objet d'une mise en volumétrie, cette dernière ne peut pas être réalisée avant l'achèvement de l'opération de division en volumes de l'ensemble immobilier.

Toutefois, la Commune de Langouët a exprimé son besoin d'exploiter cet ensemble immobilier dès son achèvement.

- Par conséquent, pour pouvoir mettre à disposition gratuitement cet ensemble immobilier (Deux salles multifonctions, un passage couvert, un espace serre/verrière avec une réserve attenante, un WC, des espaces extérieurs (terrasse)).

A partir de son achèvement jusqu'à sa vente, Il est proposé de réaliser une convention « Prêt à usage» (ou commodat) par NEOTOA à la Commune de Langouët. Ce prêt à usage est consenti à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter la convention de prêt à usage par Néotoa à la Commune de Langouët à titre gratuit pour l'ensemble immobilier (Deux salles multifonctions, un passage couvert, un espace serre/verrière avec une réserve attenante, un WC, des espaces extérieurs (terrasse)).
  - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
- 

## **BATIMENT : Travaux complémentaires pour le Tiers-Lieu**

Suite aux travaux du Groupe de travail Tiers-Lieu, des travaux complémentaires sont nécessaires dans la salle multifonction 2 et le local réserve. Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés.

Pour le doublage :

- Société Electrik et Services : 8 501.87 € TT (7 728.97 € HT).  
Société Lehagre Daniel : 9 305 € TTC (7 754.17 € HT).

Pour l'installation électrique :

Société Electrik et Services : 6 217.04 € TT (5 651.85 € HT).  
SociétéLebreton : 6 435.67 € TTC (5 363.06 € HT).

Pour le carottage de la hotte :

Société Electrik et Services : 539.52 € TT (490.47 € HT).

La commission bâtiment propose de retenir la solution globale de la société Electrik et Services.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter les devis de la société Electrik et Services :
    - Lot doublage : 8 501.87 € TT (7 728.97 € HT)
    - Lot électricité : 6 217.04 € TT (5 651.85 € HT)
    - Lot carottage de la hotte : 539.52 € TT (490.47 € HT)
  - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
- 

**BATIMENT : Enseignes Médiathèque et le Tiers-Lieu**

Proposition de valider les enseignes de la médiathèque (L'Hirondelle) et du Tiers-Lieu (Le Nid), pour un montant de 284 € HT.



Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter de valider le devis des enseignes de la médiathèque (L'Hirondelle) et du Tiers-Lieu (Le Nid), pour un montant de 284 € HT.
  - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
- 

**CADRE de VIE : Renouvellement contrat de prestation de services fourrière animale**

Proposition de renouveler le contrat de prestation de services fourrière animale avec le groupe SACPA pour un coût annuel de 1 007.35 € HT par an, pour un an renouvelable tacitement 3 fois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- D'accepter de renouveler le contrat prestation de services fourrière animale avec le groupe SACPA pour un coût annuel de 1 007.35 € HT par an, pour un an renouvelable tacitement 3 fois.
  - De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.
- 

**RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille et Vilaine et montant de la participation**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011.

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-46 en date du 3 avril 2025 autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation départementale à adhésion facultative des collectivités et des agents – risque santé.

Vu la délibération du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine n°2025-64 en date du 3 juillet 2025 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à signer tous les documents afférents à cette consultation dont la convention de participation.

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et MUTAME et Plus en date du 28 juillet 2025.

Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du Code Général de la Fonction Publique), au lancement d'un appel à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 en vue de conclure une convention de participation et de son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour le risque santé.

A l'issue de cette procédure, le CDG 35 a souscrit le 28 juillet 2025 une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de MUTAME et PLUS pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2031.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

\* De proposer la délibération suivante qui sera soumise au Comité Social Territorial (CST) départemental :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1er janvier 2026.

- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

- De fixer le niveau de participation mensuelle brute :

    - En respectant le minimum prévu à l'article 5 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022.  
    - D'un montant forfaitaire par agent de 15 €.

- D'autoriser l'autorité territoriale à effectuer tout acte en découlant.

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

\* De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour soumettre ce dossier au CST.

---

## FINANCES : LIGNE de TRÉSORERIE

Des propositions ont été demandées à des banques pour obtenir une ligne de trésorerie de 200 000.00 € pendant un an.

Le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine et le Crédit Mutuel de Bretagne n'ont pas souhaité répondre.

La proposition de l'Agence France Locale (AFL) a été reçu :

- Montant : 128 000 €
- Taux intérêt : Ester + 0.39%
- Commission de non utilisation : 0.10 %
- Commission engagement : 0.08% de l'encours plafond
- Montant mini tirage /remboursement : 20 000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De retenir la proposition de L'AFL
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

---

#### **FINANCES : Renouvellement de la convention relative à l'attribution de subvention à caractère social au profit des élèves du Collège Jacques Prévert de Romillé**

La convention actuelle est échue depuis le 31 décembre 2024, une proposition de renouvellement a été demandé.

Le montant total des subventions accordées par élève est fixé à 15 €. Les subventions sont versées au collège de Jacques Prévert de Romillé et à ses associations satellites signataire de la convention (association sportive du collège, foyer socio-éducatif, association des parents d'élèves). Toutes s'engagent à faire usage des fonds au bénéfice direct des élèves et de leurs familles, pour le financement d'activités et de fournitures en lien direct avec la vie du collège (voyages éducatifs à l'étranger, transport et animation, documentation, association sportive, foyer socio-éducatif, etc.).

D'un commun accord, il a dans ce cadre été décidé d'allouer les subventions suivantes :

- 12 € par élève au bénéfice du collège Jacques Prévert,
- 1.50 € par élève au bénéfice de l'association sportive du collège Jacques Prévert,
- 0.75 € par élève au bénéfice du foyer socio-éducatif du collège Jacques Prévert,
- 0.75 € par élève au bénéfice de l'association des parents d'élèves du collège Jacques Prévert,

Pour des questions pratiques, les collectivités se sont entendues afin que Romillé, commune siège de l'établissement, verse globalement les subventions et se fasse ensuite rembourser par chacune d'elle, au prorata du nombre d'élèves fréquentant le collège.

Les conventions conclues précédemment étant aujourd'hui échues, il est proposé de reconduire pour trois nouvelles années 2025, 2026 et 2027, le partenariat existant entre les communes et le collège.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* :

- De renouveler la convention relative à l'attribution de subvention à caractère social au profit des élèves du Collège Jacques Prévert de Romillé.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

---

#### **FINANCES : Indemnité de gardiennage église**

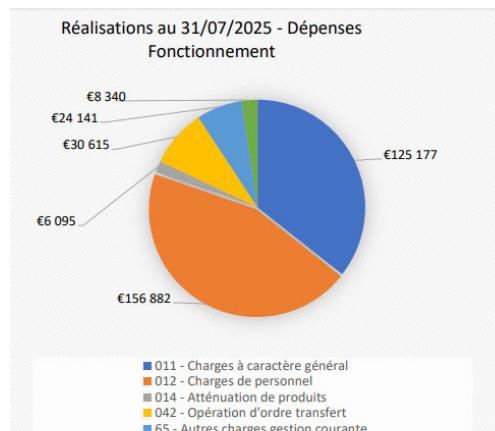
Les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 31 octobre 2023 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, en conséquence, le montant de 2025 de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune est de 126.91 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- De fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 126.91 € pour l'année 2025.
- De donner tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire sur ce dossier.

## FINANCES : Point de situation : Budget 2025

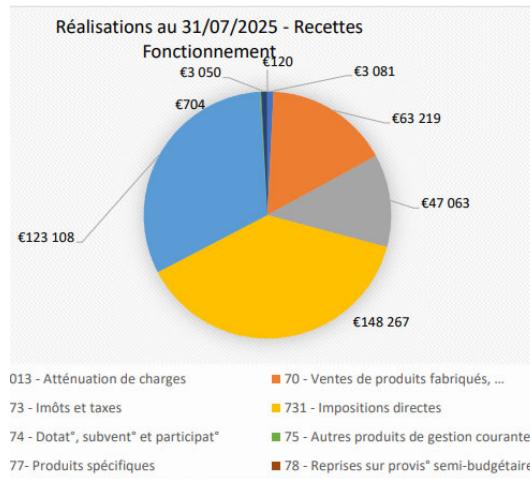


Libellés	Budget 2025	Réalisations 2025
011 - Charges à caractère général	214 700.00 €	125 176.67 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	290 432.90 €	156 882.27 €
014 - Atténuation de produits	12 100.00 €	6 095.36 €
023 - Virement à section d'investissement	80 000.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 615.52 €	30 614.82 €
65 - Autres charges de gestion courante	64 650.00 €	24 141.17 €
66 - Charges financières	15 200.00 €	8 339.53 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	0.00 €	0.00 €
<b>Hors transfert section d'investissement</b>	<b>707 698.42 €</b>	<b>351 246.82 €</b>
	627 698.42 €	

Réalisations au 31/07/2025 hors opérations d'ordres : **320 631.82 €**  
(53 % du budget hors transfert section investissement et opérations d'ordres)

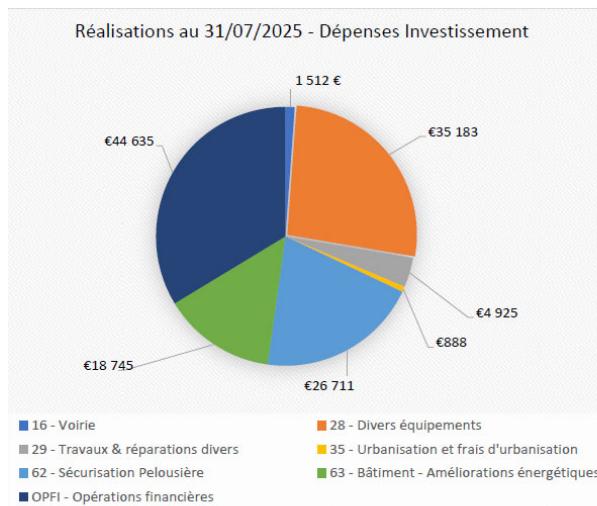
Pour information :

Réalisations au 31/07/2024 hors opérations d'ordres : **301 358,13 €**



Réalisations au 31/07/2025 hors opérations d'ordre : **388 611.33 €**  
(65 % du budget hors opérations d'ordres)

Pour information : Réalisations au 31/07/2024 : **352 390.96 €**



Libellés	Budget 2025	Réalisations 2025
16 – Voirie	20 000,00 €	1 512,00 € 8 %
28 – Divers équipements	35 500,00 €	35 182,60 € 99 %
29 – Travaux & réparations divers	10 000,00 €	4 924,80 € 49 %
35 – Urbanisation et frais d'urbanisation	400 000,00 €	888,19 € 1 %
59 – École	5 000,00 €	0,00 € 0 %
62 – Sécurisation Pelousière	70 000,00 €	26 710,80 € 38 %
63 – Bâtiment - Améliorations énergétiques	25 000,00 €	18 744,56 € 75 %
64 – Défense incendie	5 000,00 €	0,00 € 0 %
OPFI – Opérations financières	82 911,52 €	44 634,72 € 54 %
OPNI – Opération non individualisée	27 000,00 €	0,00 € 0 %
	<b>680 411,52€</b>	<b>132 597,67 € 19 %</b>

• Faibles réalisations (19%) au 31/07/2025 :

- Principalement liées à l'absence de règlement pour la construction du Tiers-Lieu (opération 35)
- Attente dernière facture du SDE pour la liaison douce de la route des pompiers (opération 62)
- Attente clôture budget de la Prairie Madame 2 (Opération OPNI)

## INTERCOMMUNALITÉ : Rapport d'activité 2024 de la CCVIA

Le rapport d'activité 2024 de la CCVIA a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance de ce rapport à chaque membre du Conseil Municipal.

## INTERCOMMUNALITÉ : Rapport 2024 du SMICTOM VALCOBREIZH

Le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) VALCOBREIZH a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du porté à connaissance de ce rapport à chaque membre du Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

### \* Projet de restauration de la Flume :

- Reste la mise en place des passerelles.
- Préparation du dossier de restauration de la zone des lagunes.
- Présentation aux habitants (date à fixer).

### \* Projet assainissement :

- Canalisations posées et installations des pompes en cours.
- Mise en service envisagée mi-décembre.

### \* Projet Tiers-Lieu :

- Installation des locataires le 23 septembre 2025.
- Finition en cours (objectif fin octobre)
- Reste :
  - Complément pour l'aménagement de la salle « cuisine » et du local de stockage.
  - Installation des panneaux solaires.

### \* Travaux de voirie :

- Modernisation et travaux complémentaires prévus fin octobre 2025.

### \* Écoquartier Prairie des Avettes :

- Viabilisation à partir de février 2026.

**\* Communication :**

- Diffusion Feuille de Chêne d'octobre fin semaine prochaine

**\* Evénements :**

- Mercredi 15 octobre 2025 : à 17h30 : Présentation des travaux de restauration de la Flume aux élus par Eaux et Vilaine.
- Vendredi 17 octobre 2025 à 19h : Rencontre des nouveaux habitants.
- Samedi 8 novembre 2025 à 19h : Fête de la Châtaigne organisée par Chamotte et Compote.
- Mardi 11 novembre 2025 à 11h : Cérémonie au monument aux morts.
- Samedi 29 novembre 2025 : Inauguration tiers-lieu à 11h.
- Dimanche 30 novembre 2025 : Repas des ainés.
- Samedi 10 janvier 2026 : Vœux du Maire.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 19h30.**